RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLP1)

Information aux habitants et professionnels de Granville Terre et Mer





DU 4 JUIN AU 4 JUILLET 2024

Le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Granville Terre et Mer a pour vocation de fixer des règles concernant les affichages publicitaires et les enseignes sur les communes de Granville, Donville-les-Bains, Yquelon, Bréhal, Cérences, Saint-Pair-sur-Mer, La Haye-Pesnel et Jullouville.

Vous pouvez consulter les documents relatifs à l'enquête publique et laisser remarques et observations :

- au siège de Granville Terre et Mer (197, avenue des Vendéens Granville)
- en mairie de Granville, Donville-les-Bains, Yquelon, Bréhal, Cérences, Saint-Pair-sur-Mer, La Haye-Pesnel et Jullouville
- sur le site registre-numerique.fr/rlpi-gtm
- par mail à l'adresse rlpi-gtm@mail.registre-numerique.fr
- par courrier adressé à M. Stéphane SORRE, président de la Communauté de communes Granville Terre et Mer - 197, avenue des Vendéens 50400 Granville

